

Radicalité engagée, radicalités révoltées

Une enquête sur les mineurs
suivis par la protection
judiciaire de la jeunesse

**RESTITUTION DU RAPPORT
BONELLI/CARRIÉ
À LA GARDE DES SCEAUX**

28 MARS 2018

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a confié à Laurent Bonelli et Fabien Carrié, sociologues et chercheurs de l'Université Paris Ouest Nanterre, le soin de mettre en œuvre une recherche inédite sur le phénomène de radicalisation chez les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ils se sont intéressés aux différentes manières de s'approprier une forme de radicalisation et aux conditions sociales qui les produisent.

Après 18 mois de recherche et 133 dossiers de mineurs étudiés (islamisme violent, nationalistes basques, corses et militants d'extrême droite), les chercheurs viennent de rendre leur rapport à Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils apportent des conclusions loin des clichés et une source de réflexion nouvelle et indispensable sur les processus de radicalisation.

Sommaire

- 4** | Un travail de terrain inédit : La richesse et la variété de ce matériau font de cette enquête l'une des plus importantes menées à ce jour sur la question, en France et à l'étranger
- 5** | Des conclusions loin des clichés et une source de réflexion nouvelle et indispensable
- Pas une, mais plusieurs radicalités
 - Les actes les plus sérieux sont perpétrés par ceux que l'on attendait le moins : les engagés
 - Ne pas surréagir face à certains comportements
- 6** | **4 formes de radicalités et 2 profils distingués : les révoltés et les engagés**
- Le groupe des révoltés : les jeunes les plus proches de la délinquance sont les plus éloignés des passages à l'acte les plus sérieux (préparation d'attentats ou départ en Syrie)
 - Le groupe des engagés (radicalité utopique) : les actes les plus sérieux sont le plus souvent perpétrés par des jeunes issus de familles stables, aux parcours scolaires prometteurs
- 9** | **La prise en compte du phénomène de radicalisation par la protection judiciaire de la jeunesse**
- Qu'est-ce que la mission nationale de veille et d'information (MNVI) ?
 - Comment se déroule la prise en charge des mineurs radicalisés ?
 - La mission éducative de la protection judiciaire de la jeunesse

01

Un travail de terrain inédit

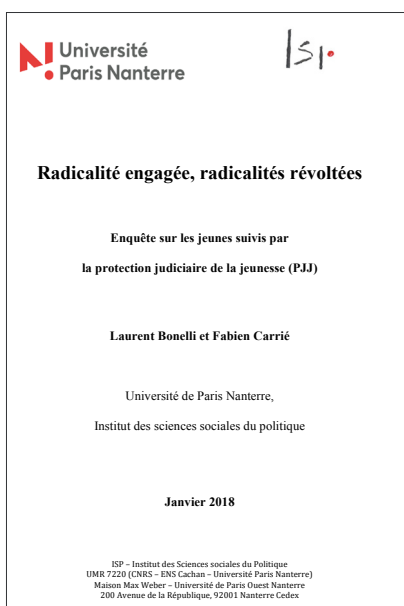
La richesse et la variété de ce matériau font de cette enquête l'une des plus importantes menées à ce jour sur la question, en France et à l'étranger.

De nombreux universitaires écrivent sur le sujet mais ils sont peu nombreux à s'exprimer à partir d'un terrain aussi vaste. Ce travail a été effectué à partir de :

133 dossiers de mineurs ont été consultés pour des affaires en lien avec la radicalisation : tous les mineurs mis en examen pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT) depuis 2014, quelques mineurs poursuivis pour apologie du terrorisme, ainsi que quelques mineurs suivis dans des affaires pénales ordinaires et dont les comportements et les propos sont apparus inquiétants aux professionnels de la justice. Ces dossiers concernent principalement des affaires liées à l'islamisme violent mais aussi quelques dossiers de nationalistes basques, corses et de militants d'extrême droite.

57 entretiens avec des professionnels ont été menés afin d'objectiver les stratégies d'écriture et de mise en récit.

La recherche repose également sur l'observation de **6 audiences de mineurs** poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste.



18

mois de recherche

6

audiences de mineurs poursuivis pour AMT

133

dossiers de mineurs suivis par la PJJ

57

entretiens avec des professionnels

02

Des conclusions loin des clichés et une source de réflexion nouvelle et indispensable

Pas une, mais plusieurs radicalités.

Il existe diverses manières de s'approprier un processus de radicalisation. Ces registres renvoient à des dynamiques sociales, familiales, scolaires et institutionnelles différentes. De ce fait, deux groupes se distinguent : les « engagés » et les « révoltés ». Ces groupes ont des affinités particulières avec certains types d'actes.

Les actes les plus sérieux sont perpétrés par ceux que l'on attendait le moins : les engagés

Les chercheurs démontrent que les actes les plus sérieux sont perpétrés par ceux que l'on attendait le moins : jeunes issus de familles stables, pour la plupart inconnus des services sociaux, plutôt bons élèves et avec des parents actifs ; et non pas par les jeunes les plus précarisés des quartiers populaires et aux situations précaires, pourtant régulièrement confrontés à la violence.

En effets, ils constatent que les mineurs délinquants habituellement suivis par la PJJ sont moins enclins à basculer dans un processus de radicalisation violente de type association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste.

Cela va à l'encontre des *a priori* faisant de l'engagement radical et du passage au terrorisme le propre d'individus les plus précaires et délinquants.

Ne pas surréagir face à certains comportements

L'enquête met en lumière de nombreux exemples dans lesquels une réaction inadaptée peut renforcer la logique des processus de radicalisation.

- Ce cas est particulièrement visible dans le traitement d'apologie du terrorisme. Dans certaines situations, il ne faut pas surréagir au risque de renforcer les mineurs dans leur logique de révolte et dans une posture radicale.
- Les engagés, du fait de leur profil éducatif et culturel, n'ont aucune expérience du monde carcéral : ils n'ont ni les codes ni les ressources pour s'adapter et peuvent vite devenir « victimes » en prison. Cela rend leur prise en charge complexe.

03

4 formes de radicalités et 2 profils distingués : les révoltés et les engagés

Il existe différentes manières de s'approprier un processus de radicalisation ; l'étude distingue deux groupes avec des caractéristiques et des spécificités sociales, scolaires et familiales très différentes. L'appartenance à un groupe ou un autre influe sur la gravité des actes commis.

Le groupe des révoltés : les jeunes les plus proches de la délinquance sont les plus éloignés des passages à l'acte les plus sérieux (préparation d'attentats ou départ en Syrie)

- Radicalité apaisante : Ce premier groupe voit en la radicalisation une forme de mise en ordre de désordres familiaux, notamment via la religion. La conversion est perçue comme la recherche d'un cadre qui n'est pas donné par des environnements familiaux marqués par la violence et l'incertitude, et comme une manière de s'opposer aux parents qui en sont jugés responsables.
- Radicalité agonistique : Cette radicalité se manifeste par des oppositions frontales et individuelles aux parents. La conversion à l'islam s'intègre dans une conflictualité adolescente assez classique. La lecture des dossiers qui relèvent de ce registre de radicalité laisse une impression persistante de profonde colère.
- Radicalité rebelle : Les jeunes sont en opposition directe aux institutions et projettent et répercutent cette opposition en adoptant une forme de radicalisation. Cette pratique s'inscrit dans le monde des bandes et de la délinquance. Ils sont plutôt à la recherche d'une image à la fois valorisante et potentiellement menaçante vis-à-vis de l'extérieur.

Le groupe des révoltés rassemble des mineurs aux propriétés similaires à celles du public habituellement côtoyé par les professionnels de la PJJ. Ces mineurs aux trajectoires sociales et familiales les plus chaotiques, les plus proches du monde des bandes et de la délinquance restent singulièrement absents des formes de passage à l'acte les plus sérieuses (départ en zone irako-syrienne, tentative d'attentats).

Ils sont plutôt suivis pour des comportements ou des propos inquiétants ou poursuivis pour apologie du terrorisme.

Révoltés

Provocation
Apologie du terrorisme

Tendance au décrochage
scolaire

Milieu populaire
Conflits familiaux
Incertitude / violence

Antécédents police /
justice (66%)

Engagés

Départ en Syrie
Préparation d'attentat

Taux de scolarisation élevé
Investissement dans les
études

Milieu populaire supérieur
Parents actifs
Famille unie

Peu connus des services
de Police et de la Justice
(- de 10%)

Le groupe des engagés (radicalité utopique) : les actes les plus sérieux sont le plus souvent perpétrés par des jeunes issus de familles stables, aux parcours scolaires prometteurs

Les engagés représentent les mineurs ayant commis les actes les plus graves (tentative de départ, retour de zone, préparation d'attentat, participation active aux réseaux jihadistes sur internet). C'est la radicalité pour laquelle l'engagement des mineurs dans la violence est le plus fort.

Généralement de bons élèves, ces jeunes vivent comme une désillusion le passage du collège au lycée. Compétition scolaire plus forte, orientation en classe technologique, entre-soi bien moins protecteur... correspondent souvent aux prémices de l'engagement radical. Les engagés voient donc leurs perspectives d'avenir plus brutalement démenties que les autres. Destruction du projet qui mobilisait toute leur énergie, ébranlement de soi produit, fracture avec les structures de soutien (école, famille) et absence de sociabilité alternative les confortent dans l'effondrement soudain de leur monde.

Ces déceptions familiales et scolaires vont les conduire à rejeter en bloc les institutions et à s'approprier une forme de radicalisation qui permet de refuser l'héritage sans complètement le renier, puisque l'investissement dans ce registre est très intellectuel. Les dispositions scolaires et le capital culturel dont ils disposent sont réinvestis et réorientés dans une idéologie radicale, puisque inaccessibles par la voie scolaire.

Par ailleurs, étant coupés des groupes de pairs du fait du fort contrôle exercé par leurs parents et peu intégrés aux autres élèves du lycée, ils vont se tourner vers d'autres personnes, notamment via les réseaux sociaux. C'est comme si les mineurs cherchaient à « donner le change », la préparation d'attentats permettant un surcroît de radicalité qui leur permet d'intégrer la communauté, de gagner respect et légitimité auprès du collectif.

La radicalité répond alors à une urgence existentielle de pouvoir se projeter dans le futur.

	Révoltés (radicalité apaisante, rebelle et agonistique)	Engagés (radicalité utopique)
Types d'actes	Religiosité, discours de radicalité, provocation, fait d'apologie du terrorisme, préparation d'attentats sans organisation	Départ en Syrie et préparation d'attentats organisés
Environnement familial/ Milieu	Conflictualité familiale forte Milieu populaire, environnement familial marqué par la violence et l'incertitude ou peu protecteur Famille monoparentale	Conflictualité familiale faible, encadrement fort Parents plutôt actifs ou jeunes retraités, appartenant à la strate supérieure des milieux populaires Famille biparentale
Environnement scolaire	Peu d'investissement scolaire, tendance au décrochage	Investissement intellectuel, taux de scolarisation élevé, inscription en filière générale plus élevée que dans l'autre groupe
Passé pénal (police/ justice)	Majoritairement connus des services police/ justice (66% pour les révoltés) Concerne 50% du groupe	Peu de familiarisation aux institutions pénales (moins de 10%) Concerne 11,9% du groupe
Passé en assistance éducative	50% des mineurs du groupe des révoltés ont un passé en assistance éducative	11,9% des mineurs du groupe des engagés ont un passé en assistance éducative
Violence familiale	Concerne 40% du groupe	Concerne 19% du groupe
Féminisation	Masculinisation plus importante	Féminisation plus importante
Quête	Radicalité apaisante : recherche d'un certain apaisement face à un désordre familial Radicalité rebelle : transfert de leur opposition aux institutions via un processus de radicalisation Radicalité agonistique : provocation vis-à-vis de l'encadrement familial, opposition frontale aux parents	Répond à une urgence existentielle de pouvoir se projeter dans le futur notamment du fait de la reconfiguration des projets qui s'opère avec le passage en 3 ^e ou en seconde

04

La prise en compte du phénomène de radicalisation par la protection judiciaire de la jeunesse



MISSION DE VEILLE
ET D'INFORMATION

Qu'est-ce-que la MNVI ?

Dans les semaines qui ont suivi les attentats de janvier 2015, en déclinaison du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes d'avril 2014, la protection judiciaire de la jeunesse a créé en avril 2015 la **mission nationale de veille et d'information (MNVI)**. Celle-ci est composée d'un réseau de **70 référents laïcité et citoyenneté (RLC)**, présents sur l'ensemble du territoire.

Chacun, à son niveau, a un rôle de coordination et d'information en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation afin de soutenir et d'enrichir les pratiques des professionnels.

La MNVI recouvre 3 grands domaines d'intervention :

- La lutte contre la radicalisation (prévention et prise en charge des mineurs).
- La conduite de projets d'actions éducatives de prévention relatives à la laïcité et la citoyenneté et la lutte contre toute forme de discrimination et de racisme.
- La sensibilisation et l'accompagnement des professionnels.

Comment se déroule la prise en charge des mineurs radicalisés ?

Il n'existe pas un **profil type** du mineur radicalisé.

La PJJ a choisi de ne pas spécialiser ses professionnels et de ne pas standardiser un type de prise en charge sous la forme de programmes. Dès les premières prises en charge de mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation, elle a choisi de **privilégier l'individualisation et la pluridisciplinarité**.

Cela afin d'éviter le repli sur soi et les ruptures familiales, scolaires et sociales, prévenir les tentatives de départ en Syrie et accompagner les retours, éviter que les mineurs radicalisés n'exercent une influence sur leur entourage, et veiller à ce qu'ils ne soient pas mis à

l'écart ni stigmatisés, sous peine de les renforcer dans leur logique de rupture, ce qui serait dès lors contre-productif.

La mission éducative de la protection judiciaire de la jeunesse

Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945, la protection judiciaire de la jeunesse a pour cœur de mission l'action éducative pour les mineurs dans le cadre pénal. Pour cela, elle s'appuie sur des principes essentiels à savoir l'éducabilité de tous, le respect des droits des mineurs et de leurs parents et l'adaptation permanente des réponses éducatives aux évolutions des jeunes qui lui sont confiés.

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, elle dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives.

La PJJ pilote et coordonne des dispositifs de placement mais également de milieu ouvert et d'insertion, diversifié et individualisé. **Il s'agit de lutter efficacement contre la récidive et de donner l'occasion à ces adolescents, dont certains sont en rupture à la fois familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur.** Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leur capacités, de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Ces prises en charge reposent avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs des services, assistants de service social travaillent au quotidien aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour les aider à construire leurs parcours de vie.

La PJJ travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, la Police ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise, pour accompagner le jeune dans la construction de son parcours.

Contact presse

Delphine HOLSTEIN

delphine.holstein@justice.gouv.fr / 01 70 22 78 75

